

Décision

Générale

colonial

Décision n° 70-1092/SG/FIN autorisant MM. Ibrahim Abdi Kahen et Moussa Abdillahi Kahen à acquérir un immeuble sis à Djibouti, boulevard Bonheure, titre foncier n° 971.

n° 70-1092/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
16 septembre 1970

Numéro JO
n° 19 du 10/10/1970

Date du numéro
10 octobre 1970

TEXTE INTÉGRAL

MM. Ibrahim Abdi Kahen et Moussa Abdillahi Kahen sont autorisés à acquérir une parcelle de terrain bâti, d'une superficie de 962 mètres carrés, sis à Djibouti, boulevard Bonheure, et immatriculée au Livre foncier du Territoire sous le n° 971 au nom de American African Finance Corporation.